



15ème législature

Question N° : 45321	De Mme Élisabeth Toutut-Picard (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique de l'État	Tête d'analyse > Demande de revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé.	Analyse > Demande de revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé..
Question publiée au JO le : 19/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Élisabeth Toutut-Picard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professeurs diplômés et spécialisés en déficiences sensorielles et du langage dépendant du ministère de la santé. Ces professionnels accompagnent des milliers d'enfants, adolescents et adultes au quotidien, en leur assurant un enseignement spécialisé, en leur adaptant des documents en braille ou à taille agrandie, en leur donnant accès aux apprentissages par des techniques de compensation visuelles et auditives et en leur enseignant la langue des signes française. Ces métiers contribuent donc à l'inclusion scolaire, éducative et sociale des personnes en situation de handicap visuel, auditif et langagier. C'est la raison pour laquelle ces professionnels ressentent un manque de reconnaissance de la part de leur ministère de rattachement, car le Ségur de la santé les exclut des mesures de revalorisation salariale accordées aux soignants, alors même que l'un des grands chantiers du quinquennat a été celui de l'inclusion scolaire et sociale des personnes en situation de handicap visuel, auditif et langagier. Elle souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures complémentaires pour élargir l'accès au Ségur de la santé à ces professions qui contribuent à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.